

DOCUMENT CONTRACTUEL

Portabilité, interopérabilité et transparence

VERSION

2026-09-28

DERNIÈRE MISE À JOUR

28/09/2026

Éditeur

KASAR SAS au capital de 1 000 € · RCS Paris 999 602 865 · 60 rue François Ier, 75008 Paris

Contact

support@kasar.app

Cette page est publiée à <https://kasar.app/fr/portabilite>. Les Conditions Générales y renvoient (art. 10.1, 14.6 et 17.10), ainsi que leur annexe 1. Elle satisfait deux obligations distinctes du règlement (UE) 2023/2854 (Data Act) : le **registre en ligne** des structures et formats de données (art. 26, point b), tenu à jour au titre de l'art. 30, paragraphe 4) et la **transparence sur les juridictions et l'accès gouvernemental international** (art. 28, qui impose la publication sur le site et le renvoi à celui-ci dans les contrats).

1. Changer de fournisseur : la procédure

Étape	Ce qui se passe	Délai
Demande	Par écrit à support@kasar.app . Indiquez votre choix : bascule vers un autre fournisseur (avec ses coordonnées), bascule vers votre propre infrastructure, ou effacement.	À tout moment
Préavis	Le contrat se poursuit ; nous préparons la sortie.	2 mois maximum , plus court si vous le demandez
Période transitoire	Le service reste pleinement fourni. Nous assistons vos équipes et votre fournisseur de destination, nous vous signalons les risques connus, et la sécurité est maintenue pendant les transferts.	30 jours , prolongeable une fois à votre initiative
Récupération	Accès maintenu aux seules fins d'export (voir « Exporter vos données » ci-dessous).	30 jours minimum après la période transitoire
Suppression	Suppression de vos données exportables dans les conditions de l'article 12 du DPA, les copies de sauvegarde étant effacées au fil de leur rotation ; confirmation écrite sur demande.	à l'issue de la récupération

Frais : néant. Aucun frais de sortie, d'extraction ou de changement. Aucune pénalité liée au changement lui-même. Les sommes versées au titre de la période en cours restent acquises ; pour la Formule Entreprise, les sommes dues au titre de la durée d'engagement restent régies par les Conditions Particulières Entreprise (article 9.6 des Conditions Générales) : elles rémunèrent la durée souscrite, jamais le changement.

Exporter vos données.

- **En libre-service, pour toutes les catégories** (fiches de tous les objets avec leurs relations, notes, tâches, listes, pipelines, fichiers joints aux fiches, modèle de données, organisation, configuration, paramétrage des intégrations, consommation, et les sorties d'IA enregistrées dans les fiches) : depuis l'interface (CSV, XLSX), par l'API ou par le serveur MCP (CSV, JSON), les fichiers dans leur format d'origine. L'export est limité à **10 000 lignes par objet** et par opération, et l'API est soumise à des limites de débit ; les volumes supérieurs s'obtiennent, en libre-service, par opérations successives ou par l'API.
- **En toute circonstance** : l'export reste accessible en libre-service, sans frais et sans passer par nous, y compris lorsque l'accès au service est restreint ou suspendu (article 17.11 des Conditions Générales).

Crédits. Les crédits de recharge non consommés sont **perdus à la clôture** du compte et ne sont pas remboursables, sauf dans les cas prévus à l'article 7.5 des Conditions Générales : pensez à les utiliser avant de partir.

Impossibilité technique. Si la période transitoire de 30 jours s'avérait techniquement irréalisable, nous vous le notifions dans les 14 jours ouvrables de votre demande, motifs à l'appui, et proposons une période de remplacement n'excédant pas 7 mois.

Cessation d'activité. Si nous cessons définitivement d'exploiter le service, nous vous prévenons au moins 90 jours à l'avance et l'export reste disponible pendant tout ce préavis (article 17.14 des Conditions Générales). Pour la seule Formule Entreprise, une licence de continuité vous permet en outre de déployer le service sur votre propre infrastructure, à partir d'un paquet de déploiement et d'un export complet que nous vous remettons (article 12 des Conditions Particulières Entreprise).

2. Registre des structures et formats de données

Ce registre satisfait l'article 26, point b), du Data Act. Il est mis à jour à chaque évolution du modèle de données exporté.

Ensemble	Structure	Mode d'obtention	Formats disponibles	Norme / spécification
Fiches (contacts, entreprises, opportunités, produits, objets personnalisés)	Une ligne par enregistrement ; colonnes = champs du modèle de données de l'Organisation, relations comprises	Libre-service	CSV (UTF-8, RFC 4180), XLSX, JSON	RFC 4180, RFC 8259
Modèle de données	Objets, champs, types, options d'énumération, relations	Libre-service	CSV ou JSON	RFC 4180, RFC 8259
Notes et tâches	Une ligne par élément, avec identifiants de rattachement	Libre-service	CSV, XLSX, JSON	RFC 4180, RFC 8259
Pipelines	Pipelines et étapes, avec la position des fiches	Libre-service	CSV ou JSON	RFC 4180, RFC 8259
Fichiers joints aux fiches	Fichiers dans leur format d'origine, avec identifiants de rattachement	Libre-service	Format d'origine	Sans objet
Sorties IA conservées dans les fiches	Scores, enrichissements enregistrés dans les champs d'une fiche	Libre-service, avec la fiche	Inclus dans l'export de la fiche	Sans objet
Organisation et habilitations	Utilisateurs, rôles, permissions, équipes	Libre-service	CSV ou JSON	RFC 4180, RFC 8259
Configuration de travail	Listes, vues, filtres, tableaux de bord, modèles de messages, séquences	Libre-service	CSV ou JSON	RFC 4180, RFC 8259
Paramétrage des intégrations	Intégrations connectées, comptes rattachés, règles de synchronisation, hors secrets d'authentification	Libre-service	CSV ou JSON	RFC 4180, RFC 8259
Consommation	Historique de consommation de crédits, y compris la téléphonie	Libre-service	CSV ou JSON	RFC 4180, RFC 8259

Ensemble	Structure	Mode d'obtention	Formats disponibles	Norme / spécification
Horodatages	Tous les exports	Sans objet	ISO 8601 / RFC 3339	ISO 8601
Identifiants	Tous les exports	Sans objet	Identifiants internes des enregistrements	Sans objet

Interfaces ouvertes. L'API REST (<https://platform.kasar.app/api-docs>) et le serveur MCP sont documentés et accessibles **gratuitement**, dans les mêmes conditions pour tous les clients et pour les fournisseurs de destination qu'ils désignent, afin de permettre le développement des logiciels nécessaires à la portabilité et à l'interopérabilité (art. 30, paragraphe 2). Documentation générale : <https://docs.kasar.app> .

Limitations techniques connues, énoncées au titre de l'article 26, point a) :

- les **secrets d'authentification** des intégrations (jetons OAuth, clés d'API) ne sont pas exportables, pour des raisons de sécurité : les connexions doivent être rétablies chez le fournisseur de destination ;
- l'export en libre-service est limité à **10 000 lignes par objet** et par opération, et l'API est soumise à des limites de débit ; au-delà, l'export passe par des opérations successives, toujours en libre-service (section 1) ;
- les **interactions synchronisées** depuis les services connectés (emails, messages, appels, réunions, agenda), leurs enregistrements, transcriptions et analyses ne font pas partie des données exportables : elles restent disponibles dans vos services sources (annexe 1 des Conditions Générales). Pour la seule Formule Entreprise, ces données peuvent être exportées sur demande adressée à support@kasar.app ;
- les **normes communes d'interopérabilité** visées à l'article 30, paragraphe 3, n'ayant pas encore été publiées au référentiel central de l'Union pour cette catégorie de service, les exports sont fournis dans des formats structurés, couramment utilisés et lisibles par machine, conformément à l'article 30, paragraphe 5. La compatibilité avec ces normes sera assurée dans les douze (12) mois de leur publication.

3. Juridictions de l'infrastructure (art. 28, paragraphe 1, point a))

L'hébergement principal des données des clients (base de données, stockage de fichiers) est situé en **Irlande (Union européenne)**, et l'application s'exécute en **France**. Certains traitements sont toutefois réalisés **aux États-Unis** : la synchronisation et le traitement asynchrone (emails, messages LinkedIn et WhatsApp, imports, automatisations) et le robot d'enregistrement de réunions, sur un cluster DigitalOcean situé à New York, l'acheminement des appels de la téléphonie native (Twilio), ainsi que certaines fonctionnalités d'IA. **La migration du cluster DigitalOcean vers une région de l'Union européenne est prévue**. Par ailleurs, plusieurs prestataires sont des sociétés de droit américain ou ont une **société mère** qui en relève, indépendamment de la région d'hébergement.

Fournisseur	Rôle	Région de traitement	Juridiction de l'entité contractante
Supabase	Base de données PostgreSQL, stockage de fichiers	Irlande (AWS eu-west-1)	États-Unis (société mère)
Vercel	Exécution de l'application, supervision	France (cdg1)	États-Unis (société mère)

Fournisseur	Rôle	Région de traitement	Juridiction de l'entité contractante
DigitalOcean, LLC	Synchronisation et traitements asynchrones, passerelle WhatsApp, robot d'enregistrement de réunions	États-Unis (New York, nyc1) ; migration vers l'UE prévue	États-Unis
Upstash	Cache, files de traitement, présence	Région indiquée dans les conditions d'Upstash	États-Unis (société mère)
AWS S3	Enregistrements de réunions et d'appels	Irlande (eu-west-1)	États-Unis (société mère)
Anthropic Ireland, Ltd	Modèles d'IA (assistant, analyse, résumé, recherche web)	Cocontractant en Irlande ; inférence possible aux États-Unis, en Europe, en Asie ou en Australie	Irlande (UE) ; société mère aux États-Unis
Deepgram, Inc.	Transcription audio	États-Unis	États-Unis
OpenAI	Synthèse vocale ; transcription de secours	États-Unis	Cocontractant et garanties selon le DPA d'OpenAI ; société mère aux États-Unis
Dropcontact	Recherche d'adresses email professionnelles	France	France
Twilio	Téléphonie native	États-Unis (acheminement des appels) ; Irlande (stockage des enregistrements)	États-Unis (société mère)
Stripe	Paievements	UE / États-Unis	Irlande / États-Unis
Resend	Emails transactionnels	États-Unis	États-Unis

La liste complète et à jour des sous-traitants ultérieurs, avec les garanties de transfert applicables, figure à l'**annexe 3 du DPA**.

4. Mesures contre l'accès gouvernemental international (art. 28, paragraphe 1, point b))

- **Localisation.** L'hébergement principal (base de données, stockage de fichiers) est déployé en région européenne. Les traitements réalisés hors de l'Union sont listés à la section 3 et à l'annexe 3 du DPA.
- **Chiffrement.** Chiffrement en transit (TLS) entre les utilisateurs et le service et avec les sous-traitants ultérieurs, et chiffrement au repos en AES-256-GCM du contenu des communications et des secrets d'accès aux services tiers. Le contenu nécessaire à la synchronisation et aux fonctionnalités d'IA est déchiffré pour être traité.
- **Cloisonnement.** Un schéma de base de données dédié par organisation, isolation logique à chaque transaction, accès par rôle et journalisation.

- **Engagements contractuels.** Pour chaque transfert hors UE, clauses contractuelles types de la Commission (décision d'exécution (UE) 2021/914) ou garanties prévues par le DPA du prestataire, assorties, lorsqu'elles sont pertinentes, des mesures supplémentaires recommandées par le CEPD (recommandations 01/2020). Nos fournisseurs de modèles d'IA n'utilisent pas le contenu transmis pour entraîner leurs modèles (article 13.3 des Conditions Générales) ; ils peuvent le conserver temporairement, selon leurs conditions (article 13.4 des Conditions Générales).
- **Traitement des demandes.** Toute demande d'une autorité d'un pays tiers est examinée au regard de l'article 32 du Data Act : Kasar ne transfère aucune donnée à caractère non personnel détenue dans l'Union sur le fondement d'une décision étrangère non adossée à un accord international en vigueur, sauf si les conditions cumulatives de l'article 32, paragraphe 3, sont réunies, et s'en remet, en cas de doute, à l'avis de l'autorité nationale compétente en matière de coopération juridique internationale.
- **Minimisation.** Lorsqu'une demande doit recevoir une suite, seule la quantité minimale de données permise est communiquée.
- **Information du client.** Le client est informé de l'existence de la demande avant qu'il n'y soit donné suite, sauf finalité répressive et pour la seule durée nécessaire à l'efficacité de l'enquête.